



**Projet de loi 165 modifiant le Code de la sécurité routière
Le Centre d'écologie urbaine de Montréal souligne les avancées**

Montréal, le 12 décembre 2017 — Le Centre d'écologie urbaine de Montréal (CEUM) souligne les avancées proposées par le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) dans le projet de loi 165 modifiant le Code de la sécurité routière (CSR). La sécurité et la convivialité de nos espaces urbains passent par une utilisation respectueuse de la route et de ses différents usagers.

Une reconnaissance majeure : le principe de prudence

Attendue depuis longtemps, cette révision reflète l'importance d'établir une hiérarchie claire des usagers du réseau routier en indiquant les plus vulnérables. « Depuis plusieurs années, le CEUM met de l'avant cette vision d'un espace public sécuritaire pour les usagers vulnérables, notamment les jeunes et les aînés. Que ce principe soit énoncé en préambule, nous y voyons un geste significatif vers un changement de paradigme à l'égard de la mobilité » mentionne Véronique Fournier, directrice du CEUM. Surreprésentés dans le bilan routier, les usagers vulnérables seront les premiers bénéficiaires de ces changements essentiels au Code de la sécurité routière.

Plus de place pour les piétons et les cyclistes

Le CEUM se réjouit de retrouver des propositions favorisant un meilleur partage de l'espace public avec les piétons et avec les cyclistes. Rues partagées avec les piétons et vélorues se taillent une place, autrefois inexistante dans cette nouvelle loi. D'autres mesures intéressantes contribueront à améliorer la sécurité des usagers vulnérables, telles que des nouvelles distances sécuritaires entre véhicules motorisés et non motorisés, ou encore des montants de contravention plus élevés dans les secteurs sensibles. « Il y a de très bonnes intentions, dont la reconnaissance de la priorité des piétons lorsqu'ils s'engagent, par un geste clair, dans la traversée de la chaussée. Il faudra voir précisément comment cela s'appliquera sur le terrain » ajoute Mme Fournier. Néanmoins, cette reconnaissance du piéton est un gain profitable aux usagers les plus vulnérables, dont les capacités peuvent être limitées dû à leur âge ou leurs conditions physiques.

Au-delà des comportements sécuritaires, un virage vers une mobilité durable et intégrée

Ce nouveau CSR devra s'accompagner de programmes et d'incitatifs pour le développement d'aménagements physiques favorisant la sécurité de tous sur le réseau routier et faire de la sécurité routière une responsabilité collective plutôt qu'individuelle. Dans cette idée, le CEUM estime que la future Politique de mobilité durable est l'occasion d'adopter une Vision zéro morts et blessés graves afin d'éliminer à la source les risques pour la santé et la sécurité sur le réseau routier en priorisant les milieux habités. Pour ce faire, nous comptons sur la politique pour revoir la place de l'automobile en solo et ainsi faciliter l'aménagement de quartiers et milieux de vie sains, actifs et sécuritaires.

- 30 -

À propos du CEUM

Le Centre d'écologie urbaine de Montréal est un organisme à but non lucratif qui a pour mission de développer et de proposer des pratiques et des politiques urbaines contribuant à créer des villes écologiques, démocratiques et en santé. Depuis sa création par des citoyens engagés de la communauté en 1996, le CEUM a permis à des milliers de citoyens, organisations et décideurs de participer activement aux projets d'aménagement de leurs quartiers et aux enjeux urbains.

[Facebook](#)

[Twitter](#)

[LinkedIn](#)

Consultez les mémoires du CEUM à ce sujet :

- [La mobilité durable au Québec : Investir dans les modes alternatifs à l'automobile](#)
- [La cohabitation sécuritaire entre usagers vulnérables et véhicules lourds, un incontournable pour une Vision zéro à Montréal](#)
- [Vers une Vision zéro au Québec](#)

Renseignements et demandes d'entrevue

Jean-François Harvey, Chargé de projets — communication
t. 514 282-8378 poste 227, c. 514 831-3023